

Ordre du jour de la rencontre virtuelle

Rencontre 1¹

Membres du conseil d'établissement

Sophie Brière (membre-parent)
Marie-Hélène Veilleux (membre-parent)
Ermelinda Braka (membre-parent)
Assia Meloua (membre-parent)
Juliana Nogueira (membre-parent-substitut)
Juan Mesa (membre-parent-substitut)
Françoise- Anne Thomas (directrice Victor-Doré)
Valérie Ayotte (représentante des enseignants)
Isabelle Beaudin (représentante des enseignants)
Marie-Eve St-Onge (représentante des professionnels)
Louise Gaudreault (représentante du service de garde)
Catherine Boucher (représentante de la communauté)

Présent	Absent
x	
x	
x	
x	
x	
x	
	x
X	
	x
x	

Invité(s)

Temps alloué

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum

2 min

Madame Thomas nous avise que madame Gaudreault pourrait être absente ce soir. Elle donne des nouvelles de la naissance de sa petite-fille, qui est la cause du report de la rencontre prévue le 1^e juin. Le quorum est là donc nous ouvrons la réunion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2 min

Madame Brière lit l'ordre du jour. Madame Thomas précise qu'il y a une coquille au point sur les règlements du service de garde et corrigera. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

¹ Minimum de 5 rencontres par année scolaire

3. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion

du 4 mai 2022

2 min

Nous lisons en groupe le procès-verbal. Il est adopté à l'unanimité. Madame Ayotte et madame Thomas discutent de la prévision d'inscriptions en précisant que les demandes ont été plus importantes que prévu. Madame Thomas précise également qu'il y aura un suivi concernant la formation de monsieur Caouette sur l'autodétermination. Un soutien sera offert à l'école pour mettre en place les idées soulevées lors de la journée de formation.

4. Objets pour fin d'approbation

4.1 Présentation et adoption du budget 22-23

5 min

Madame Thomas explique la raison de l'appellation pro-format pour le budget. Le plan d'effectif est légèrement réduit en ce qui concerne les préposés en raison du départ au secondaire d'élèves accompagnés de façon individuelle. Le personnel restera inchangé tous professionnels confondus.

Le fonds 6 est commenté par madame Thomas. Il est bonifié. Elle rend compte de tous les postes de dépenses et à quoi serviront chacun d'entre eux. La directrice a eu sa rencontre budgétaire aujourd'hui. Les autres écoles ont été remboursées avant les écoles spécialisées, ce qui fait que la dette a augmenté.

Madame Veilleux demande si les écoles ont le droit de s'endetter. Madame Thomas confirme que c'est un problème connu et toléré par la commission scolaire. Cette situation devient un frein à l'investissement pour les élèves. La question de la solvabilité est soulevée, mais ne semble pas être problématique.

Madame Brière ajoute qu'au comité de parent du CSSDM, la question a été soulevée et que le coût par tête n'a pas été révisé depuis 2006. Le coût pour les enfants handicapés est encore plus lourd et n'a pas été mis à jour non plus.

Madame Meloua demande si l'école accumule des intérêts sur le déficit, ce que madame Thomas infirme.

4.2 Demande de contribution aux parents, suite

2 min

Madame Thomas présente la demande de contribution aux parents, avec les détails des coûts, ce qui manquait à la dernière réunion. La version informatisée est présentée au CÉ. La directrice explique la procédure pour les parents qui oublieraient de faire le paiement.

4.3 Fournitures scolaires 22-23

2 min

Madame Thomas précise que les coûts ne dépassent habituellement pas les 50\$. Chaque secteur a sa liste. Nous regardons ensemble quelques exemples de liste selon le secteur.

Madame Ayotte précise que la liste est courte puisque les enfants travaillent surtout à l'ordinateur et ont moins besoin d'avoir des feuilles imprimées et de manuels.

Il y a une discussion concernant l'enseignante qui va remplacer Christine dans le secteur 700. Il s'agit de Geneviève Martin. Il y aura un noyau d'élèves qui restera dans son groupe, mais il pourrait y avoir des changements. Madame Thomas précise qu'il y a davantage d'admissions d'enfants plus âgés, ce qui fera bouger les groupes. Ce sont les enseignants qui forment les groupes.

4.4 Résolutions diverses

10 min

4.4.1 Budget 2022-2023

Nous lisons la résolution pour le budget, qui nous amène à le refuser. Madame Brière ajoute qu'au comité de parents du CSSDM, les autres écoles refusent également leurs budgets afin de mettre une pression sur le CSSDM pour forcer la révision des répartitions. Madame Meloua se demande si la problématique

appartient au CSSDM ou au niveau du Ministère. Madame Brière ne sait pas, mais précise que la tutelle du CSSDM a généré des problèmes de gouvernance. Les comparatifs avec les autres centres scolaires sont difficiles en raison de la différence dans le bassin de population.

Madame Meloua s'informe concernant les mécanismes de détermination du budget. Madame Thomas précise que le budget est accordé en partie par tête d'élèves. Madame Brière ajoute que les critères sont aussi pondérés en termes de quartier.

Le CÉ entérine la résolution qui refuse le budget. Elle est adoptée à l'unanimité.

4.4.2 Résolution contribution parentale

Madame Thomas demande à voter sur la résolution, qui est adoptée à l'unanimité.

4.4.3 Résolution transfert du fonds 4 au fonds 9

Madame Thomas présente le mécanisme du transfert entre le fonds 4 et le fonds 9. La résolution est adoptée à l'unanimité.

4.5 Adoption règlement du service de garde Les galipettes 5 min

La directrice demande aux membres si le document a pu être regardé. Madame Gaudreault a expliqué à madame Thomas qu'il y a eu une augmentation de l'ordre de quelques sous. Il n'y a pas d'autres changements. Madame Meloua précise qu'une différence est faite dans la section 8, pour un enfant sporadique, il semble y avoir eu une baisse du coup puisqu'actuellement, le coût est de 14\$, alors qu'il est inscrit 12\$ par jour dans le document de 2022. Madame Brière affirme qu'il y a eu des changements au niveau du CSSDM, mais n'est pas certaine. Madame Thomas va s'informer auprès de la représentante du service de garde et répondra au CÉ par courriel.

5. Objet pour fin d'information

5.1 Modalités des rencontres du CÉ 22-23

3 min

Madame Thomas revient sur le fait que les rencontres en présentiel sont encouragées, mais que la formule hybride risque d'être privilégiée à notre école pour faciliter la tâche aux parents. Madame Ayotte propose que cela puisse être discuté avec les futurs parents. Madame Brière précise qu'au CA du CSSDM, tout se fera en présentiel.

5.2 Admissions suivi

2 min

Il y a 8 admissions à venir et 4 ont déjà été faites. Il est possible qu'une maternelle supplémentaire doive être ouverte. La prévision serait ainsi plus à 160 ou 162 élèves.

5.3 Entrée progressive

2 min

L'entrée progressive au préscolaire se déroulera sur trois jours du 26 au 30 août, comme les autres années. Au primaire, cela se fera sur 2 jours. Cette façon de procéder permet, entre autres, aux professionnels de la réadaptation de s'assurer que les élèves sont bien installés en classe. Les parents vont recevoir une lettre leur précisant la journée lors de laquelle leur enfant doit se présenter à l'école. Pour la Passerelle, cela se fera comme pour le préscolaire, mais sur des demi-journées.

6. Parole aux représentantes des enseignants

Madame Ayotte n'a pas de point à présenter.

7. Parole à la représentante des professionnelles

Madame St-Onge n'a pas de point à apporter. L'équipe sera la même, sauf pour Andréa, qui sera encore en congé parental.

8. Parole à la représentante de la communauté (réadaptation)

Madame Boucher présente un projet de recherche pour avoir l'autorisation des parents du CÉ pour du recrutement de participants parmi la clientèle de l'école. Des chercheurs ont élaboré un protocole d'entraînement aux habiletés au

fauteuil roulant et une version pédiatrique est en développement. Les parents sont d'accord avec le recrutement..

9. Parole à la responsable du service de garde

Absente.

10. Parole à la présidente Sophie Brière

Madame Brière part en raison du fait que son fils sera à Joseph-Charbonneau. Le mandat qu'elle a au CA du CSSDM est d'un an. Sept parents seulement se sont présentés. Pour se représenter, elle devra être membre du CÉ de son fils et du CP, ce qui est très engageant.

11. Points divers

12. Fin de la rencontre : 19h46